



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Éléments statistiques de référence sur l'évolution des rémunérations dans la fonction publique

Réunion du 29 avril 2014



DGAFP 
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

plan

- Le contenu du dossier
- Les principaux résultats
- Les prochaines étapes d'amélioration du dossier

→ Le contenu

Mise en œuvre du cahier des charges statistiques

- Demande d'indicateurs nouveaux fin 2007
- Protocole d'accord en février 2008 puis Groupe de travail (Insee, DGAFP, Drees, DGCL)
- Depuis, notamment dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics (Siasp) harmonisé entre les 3 versants et améliorant la comparabilité avec le privé
 - SMPT et RMPP brut et net ;
 - Distinction pour chacun des versants des temps complets / partiels, statuts, sexes, type d'employeur FPT et éléments de distribution.
 - Décomposition de l'évolution du salaire dans la FPE à structure constante, effet de structure, RMPP et effet de carrière
 - Décomposition traitement, primes en isolant heures supplémentaires
 - Couverture étendue : géographique « France entière » et des différents employeurs
- Raccourcissement des délais de publication (décembre pour l'emploi, avril pour les salaires)



→ Le contenu

résultats **2013** pour

- Indice de traitement (ITB-GI) de l'Etat ;
- le SFT versé dans les ministères ;
- La PFR ; le budget de l'action sociale

résultats **2012** pour

- La RMPP, le SMPT global par versant ;
- Les facteurs d'évolution de la rémunération dans les ministères ;
- Les dépenses de personnel

résultats **2011** pour

- Le détail des rémunérations, le GIPA, l'Indemnité de résidence ;
- Éléments de comparaison public-privé
- Éléments de dispersion des évolutions de rémunération

I) Résultats : L'évolution des rémunérations



1) L'évolution des salaires moyens

Le salaire **net** mensuel moyen par EQTP en 2012 s'élevait à :

- **FPE : 2 460 euros**
- **Secteur public hospitalier : 2 240 euros**
- **FPT : 1 850 euros**
- Secteur privé et semi-public: 2 130 euros (résultat 2011)

à noter une évolution de la méthode de calcul entre 2011 et 2012 : les évolutions sont calculées à méthode constante, mais les niveaux diffusés pour 2012 et ceux pour 2011 ne sont pas directement comparables

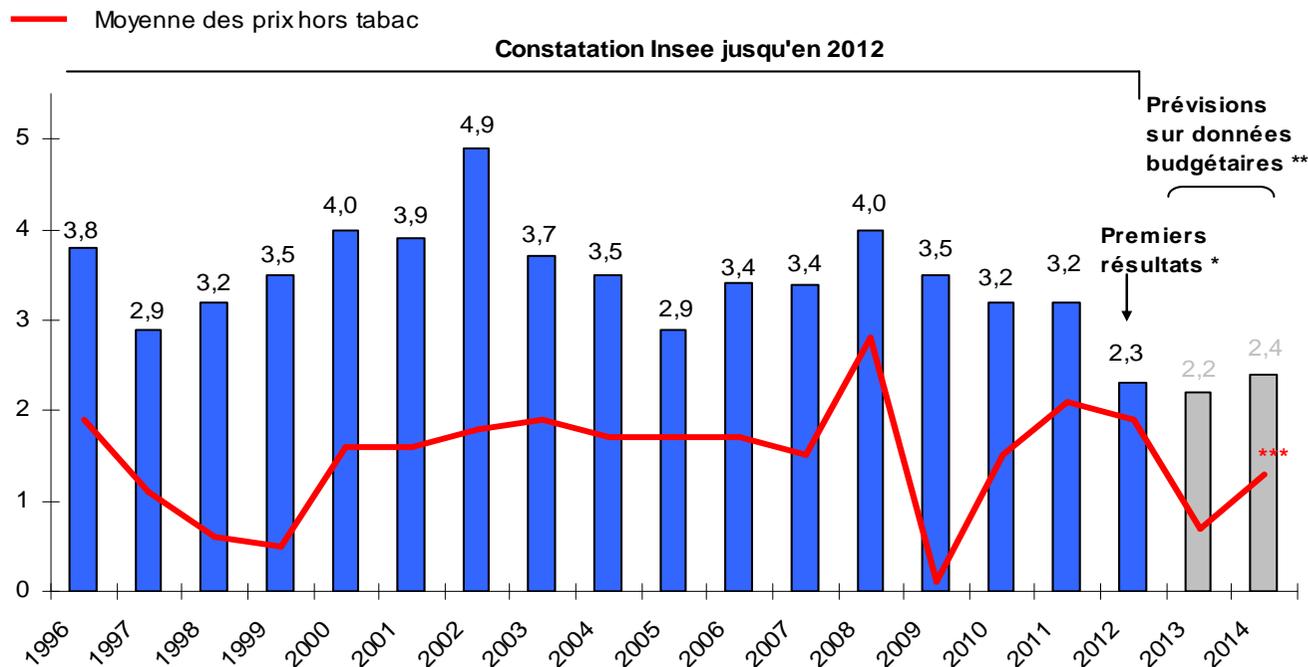
En euros courants

Evolution (%)	FPE		FPT		SHP	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
RMPP nette	+3,0	+1,9	+2,3	+2,4	+3,3	+1,8
SMPT net	+1,6	+1,0	+1,3	+1,4	+1,5	+1,3

Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitement Insee, Drees, DGAFP, département des études et des statistiques.



L'évolution annuelle de la RMPP brute dans la fonction publique de l'État depuis 1996.

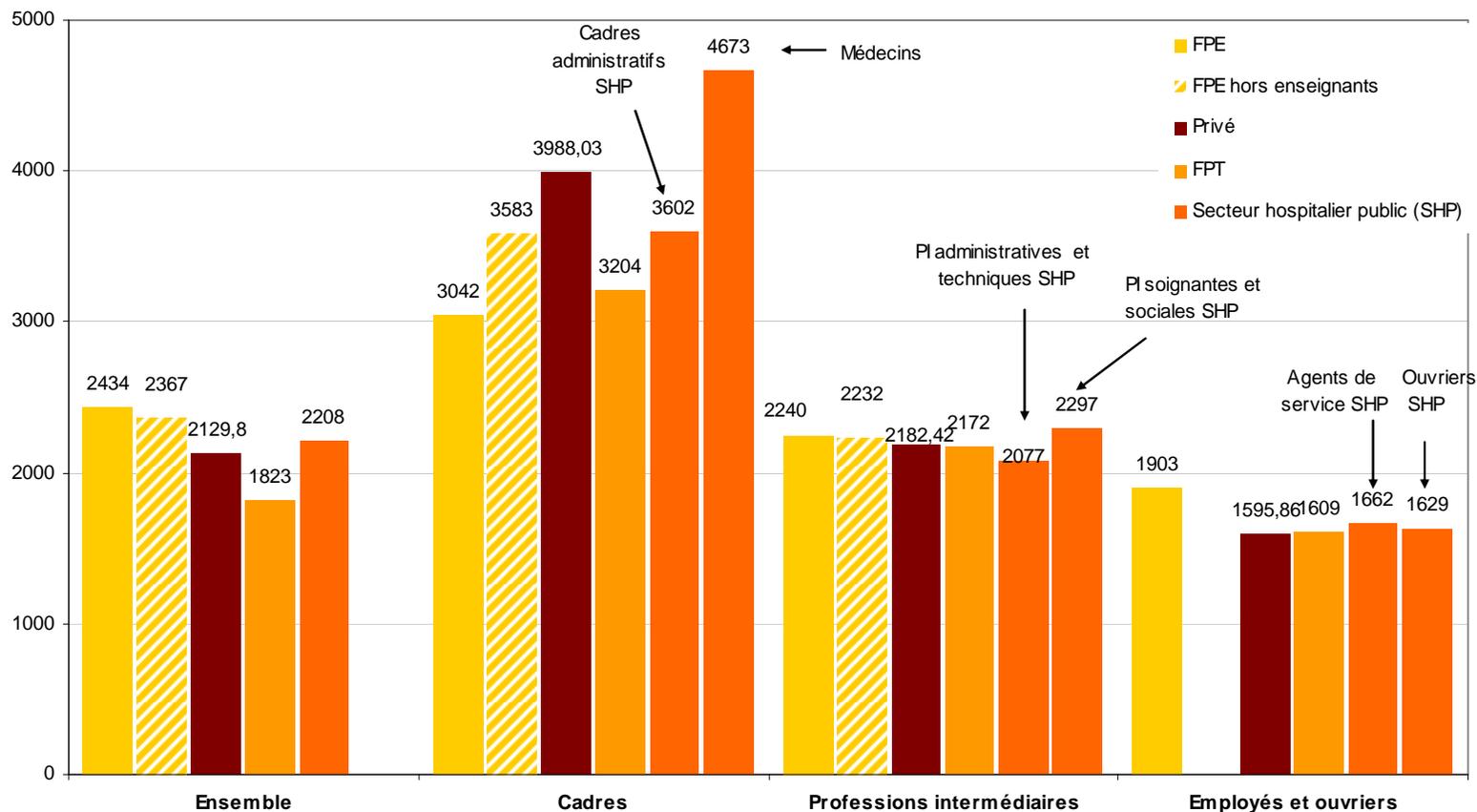


Sources : fichier général de l'État (FGE), SIASP ; Insee. Traitement Insee-DGAFF, Département des études et des statistiques. * source : Direction du Budget. ** source : Commission économique de la nation du 6 avril 2012.

Pour mémoire, l'évolution des indices de prix hors tabac et y compris tabac diffèrent très peu en 2011 et en 2012 si bien que le calcul du « pouvoir d'achat » à partir de l'un ou l'autre sont identiques pour ces deux années.



Salaires nets mensuels moyens(*) par catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) dans les trois versants de la fonction publique et dans le secteur privé en 2011 (en euros)



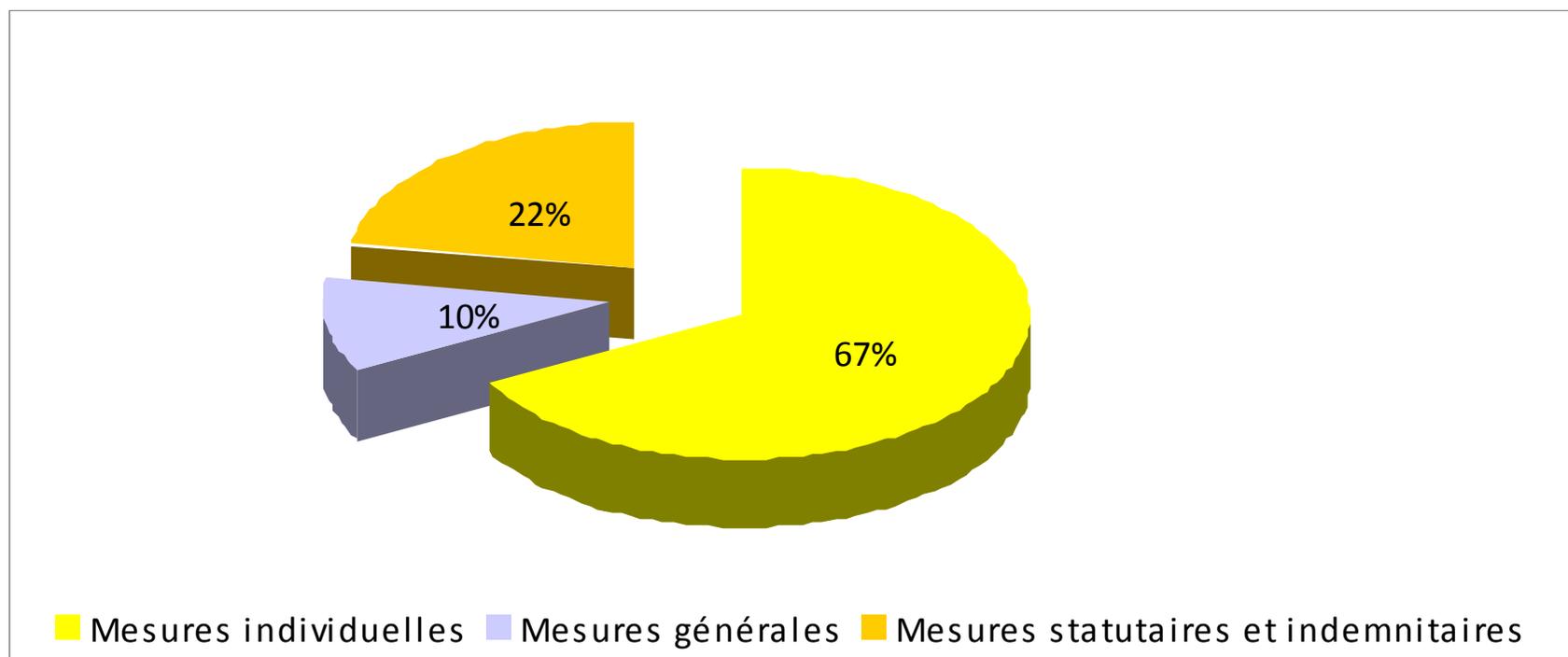
Sources : DADS, SIASP, Insee. Traitement Insee, Drees et DGAFP, département des études et des statistiques

(*) Exprimés en équivalent temps plein annualisé



2) Les facteurs d'évolution de la rémunération

En 2012, la progression de la rémunération s'explique en grande partie par les mesures individuelles. Dans la FPE à titre d'exemple



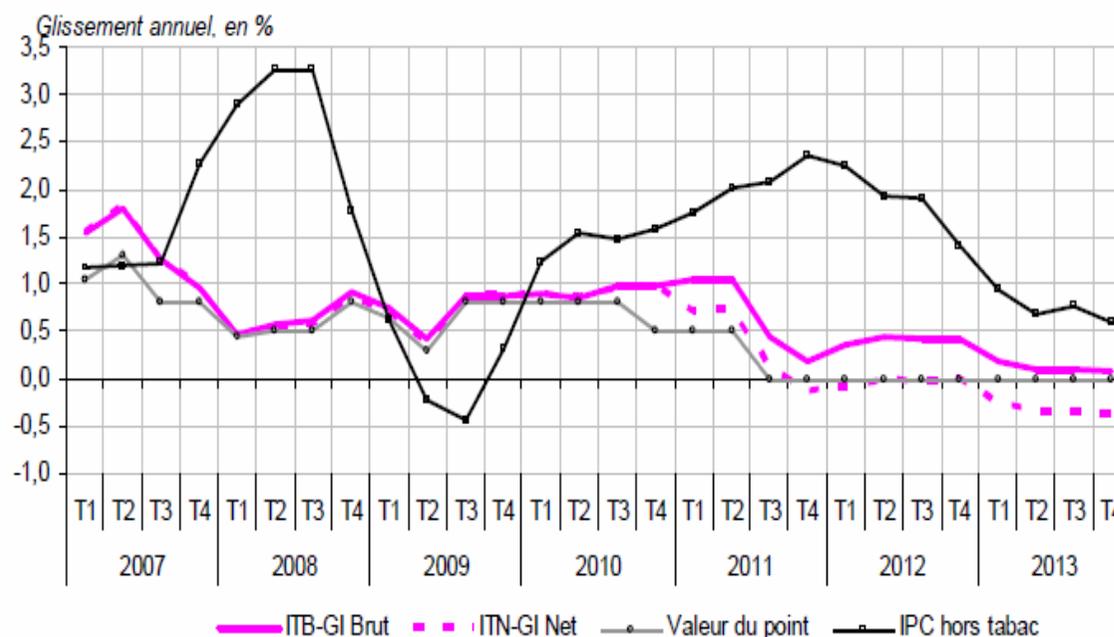
Source : Direction du Budget - RAP.

3) Le point d'indice de la fonction publique et les mesures catégorielles

Depuis 2009, c'est la catégorie B qui bénéficie d'évolution de l'ITB-GI la plus favorable,

la catégorie C en bénéficiant en second lieu en 2009 et en 2012 et 2013.

Figure 10. Evolution (en glissement annuel) de l'ITB-GI (brut), de l'ITN-GI (net), de la valeur du point d'indice et de l'indice des prix à la consommation (hors tabac)



Source : Insee ; DGAFP, Département des études et des statistiques.
Champ : France entière. Agents titulaires civils des ministères.



II) Les différents éléments de la rémunération



Les primes dans la rémunération

Part des primes (en %) par catégorie socioprofessionnelle des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole en 2011

	Part des primes en % (1)		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	22,5	16,5	27,5
<i>dont : total enseignants</i>	10,9	9,3	13,6
<i>dont : total militaires</i>	33,4	28,0	34,1
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont :	24,0	19,6	27,5
Ensemble des cadres de catégorie A (A et A+) dont :	24,0	19,6	27,5
Cadres de catégorie A + ⁽²⁾ dont :	33,9	31,3	35,2
Cadres de catégorie A (à l'exception des A+)	22,7	18,4	26,2
Professeurs certifiés et agrégés	15,2	14,0	16,6
Police (commandants)	31,7	30,4	31,9
Autres cadres de catégorie A ⁽³⁾	26,1	24,3	27,8
PCS professions intermédiaires	16,2	11,2	23,1
Professions intermédiaires de catégorie A	8,5	6,7	12,8
Professions intermédiaires de catégorie B	28,9	24,5	31,8
Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)	27,2	26,3	28,3
PCS employés et ouvriers dont :	29,3	24,3	31,3
Employés et ouvriers de catégorie B	33,5	31,9	33,7
Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)	34,2	34,4	34,2
<i>dont brigadiers (y compris chefs et majors)</i>	33,4	33,5	33,3
<i>dont gardiens de la paix</i>	35,0	35,1	35,0
Employés et ouvriers de catégorie C	25,2	21,8	27,8

La part des primes de 22,5% pour l'ensemble des titulaires des ministères correspond à un taux de prime de 29,7% (rapporté au traitement indiciaire brut)

Bilan statistique de la mise en œuvre de la GIPA dans les trois fonctions publiques)

Dans la FPE

- Le montant moyen annuel par agent est compris entre 754 € et 852 € selon les années
- Le montant moyen par agent est inférieur d'environ 30% dans la FPT par rapport à celui perçu dans la FPE

	2009	2010	2011	2012	2013
FPE (agents civils)					
montant total (M€)	91,0	44,2	65,3	98,7	82,4
bénéficiaires	107 520	55 488	74 000	137 270	104 665
FPT					
montant total (M€)			34,0	75,8	
bénéficiaires			53 800	159 000	
FPH (personnels non médicaux)					
montant total (M€)	33,0		28,8		
bénéficiaires	45 000				

Les principales caractéristiques de la campagne GIPA :

- Pour la FPE
 1. Une parfaite égalité hommes-femmes dans le champ des bénéficiaires
 2. Les agents âgés de 50 ans et plus représentent 81% des bénéficiaires
 3. La moitié des bénéficiaires sont des agents de catégorie A
 4. Les agents de l'Education nationale perçoivent 61% des montants versés
- Pour la FPT

La hausse du nombre de bénéficiaires en 2011 provient essentiellement de la catégorie C.

Les agents de catégorie C sont les principaux bénéficiaires en 2012 (76%).
- Pour la FPH

A ce stade il n'existe pas de données fines disponibles sur les personnels non médicaux ni sur leurs caractéristiques

Le Supplément familial de traitement :

- Pour la FPE
 1. Ministères civils (71% du montant total versé par l'Etat)
 2. Poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires : en lien avec vieillissement des agents
 3. Baisse du montant moyen ; en lien avec la baisse du nombre d'enfants à charge
 1. sur 15,8% de bénéficiaires changeant de situation, 7,3% ont un enfant à charge supplémentaire, 8,5% ont un enfant en moins

SFT (ministères / FPE)	2009	2010	2011	2012
bénéficiaires	684 139	682 251	674 336	671 814
montants (M€)		648,7	651,0	643,8
montant par agent concerné (€/an)		951	965	958

III) Les dépenses de personnel



L'évolution de la masse salariale :

- Ce qu'on appelle rémunération brute dans les comptes nationaux (masse salariale super brute)
 1. Un montant de 216 Md€ (119 pour la FPE, 55 pour la FPT et 42 pour la FPH)
 2. Qui pèse environ 30% dans les dépenses des APUC et APUL et plus de 60% dans celles des hôpitaux

Figure 49. Les dépenses de personnel des trois versants de la fonction publique de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses de personnel de la FPE (1)	119,6	119,2	117,8	117,7	119,1
Rémunérations d'activité	73,1	72,2	70,5	69,6	69,5
Cotisations et contributions sociales (2)	46,5	46,5	46,5	46,5	46,5
Dépenses de personnel de la FPT	48,0	50,3	51,7	53,0	54,7
Rémunérations d'activité	nd	nd	nd	nd	nd
Cotisations et contributions sociales	nd	nd	nd	nd	nd
Dépenses de personnel de la FPH (Etablissements publics de santé uniquement)	38,5	38,9	39,8	40,6	42,0
Rémunérations d'activité	25,5	25,7	26,2	26,7	27,7
Cotisations et contributions sociales (3)	13,0	13,3	13,6	13,9	14,3

Source : Direction du Budget, DGCL et DGOS / Données budgétaires.

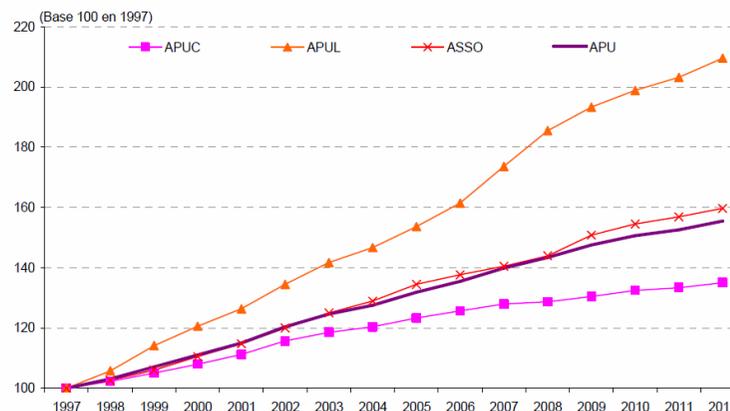
* Données provisoires. nd : non disponible.

(1) Dépenses relatives au titre 2, y compris l'enseignement privé sous contrat.

(2) Y compris la contribution employeur au CAS pensions et les prestations sociales pour la FPE. A titre informatif, la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 33,4 Md€ en 2008, 34,2 Md€ en 2009, 34,8 Md€ en 2010, 35,9 Md€ en 2011 et 37,7 en 2012 (civils, militaires et ouvriers d'Etat, format Lolf).

(3) Y compris la taxe sur les salaires pour les établissements publics de santé.

Figure 53. Évolution depuis 1997 des dépenses de personnel dans les administrations publiques en comptabilité nationale



Source : Comptes nationaux annuels, Insee. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

APUC : Administrations publiques centrales. Les APUC recouvrent le champ de l'État et de ses établissements publics.

APUL : Administrations publiques locales.

ASSO : Administrations de sécurité sociale, y compris les hôpitaux à financement public.



→ Ce qui devrait évoluer pour la fin de l'année

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2014 apportera à l'automne des informations mises à jour sur un certain nombre d'éléments du dossier :

- le détail des rémunérations dans chacun des versants en 2012 ;
- La distribution des salaires et son évolution 2012
- L'ITB-GI (complété jusqu'au 2ème ou 3ème trimestre 2014)
- les dépenses de personnel : comptes nationaux et budget d'exécution des ministères ;

→ perspectives d'amélioration

SMPT et RMPP ont vocation à être déclinés de façon plus détaillée :

- Par type de population : statut ou situation d'emploi, par PCS croisée à la situation d'emploi pour PTT et FPH (comme c'est le cas pour la FPE)
- Par catégorie fine d'employeur public (c'est déjà le cas pour la FPT)
- Tout au long de la distribution de la RMPP (comme c'est le cas désormais pour le SMPT)
- Au niveau géographique

Estimer les niveaux de salaire des entrants et des sortants

Estimer l'impact de la mobilité sur la rémunération (la mobilité commence à être plus largement étudiée)

Merci de votre attention

